

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

**DECISION DU MAIRE N° 2023/18**

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

**Objet : Contrat de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la négociation et l'écriture d'un avenant au marché d'exploitation**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT**, la nécessité de réaliser l'assistance pour la négociation et l'écriture d'un avenant au marché d'exploitation des installations CVC.

**CONSIDERANT**, les conditions proposées par la société SAGE Energie, représentée par monsieur PASSOT Geoffrey, dont le siège social est situé 174 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine,

**DECIDE**

**Article 1 :** La passation d'un contrat d'assistance pour la négociation et l'écriture d'un avenant au marché d'exploitation des installations CVC pour la commune de Méry sur Oise avec la société SAGE Energie, représentée par PASSOT Geoffrey dont le siège social est situé 174 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine,

**Article 2:** Le montant du contrat s'élève à **2 400 € H.T soit 2 880 € T.T.C.**

**Article 3 :** D'autoriser la facturation à l'avancement

**Article 4 :** Un crédit suffisant est inscrit au budget 2023.

**Article 5 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam
- La Société SAGE Energie

**Article 6** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 6 Février 2023



Le Maire,

  
Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



DEVIS

MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE  
Négociation et écriture d'un avenant au marché  
d'exploitation

**Ville de Méry-sur-Oise**

30/01/2023

E049/GPA

## Table des matières

Table des matières.....	2
1 Objet du devis.....	2
2 Contenu de la mission.....	2
3 Rémunération.....	2
4 Révision de prix et échéances.....	2
5 Facturation.....	2
6 Durée.....	2
7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB.....	3
8 Bon pour accord.....	3

### 1 Objet du devis

Le présent devis a pour objet l'assistance pour la négociation et l'écriture d'un avenant au marché d'exploitation des installations CVC.

### 2 Contenu de la mission

La mission comprend :

- La reprise en bonne et due forme de l'avenant déjà préparé ;
- Une réunion avec la SEEM et échanges de négociations ;
- L'intégration du résultat de la réunion et des échanges de négociation avec la SEEM à l'avenant.

### 3 Rémunération

La rémunération est de :

2 400 €HT

TVA 480 €

2 880 €TTC.

### 4 Révision de prix et échéances

Sans objet.

### 5 Facturation

A l'avancement.

### 6 Durée

Avenant sous deux mois à compter du BC.



## 7 Mise à disposition d'un outil de suivi sur un portail WEB

SAGE Services Energie dispose d'une plateforme extranet. Un accès dédié à la Ville de Méry-sur-Oise permettra une mise à disposition permanente de tous les documents relatifs au contrat via cette plateforme d'échange.

## 8 Bon pour accord

Ville de Méry-sur-Oise

Le 6 Février 2023  
A Méry-sur-Oise

Le Maire

  
Pierre Edouard EON  
Vice-président du Conseil  
département du Val d'Oise



Fait à Neuilly-sur-Seine,  
Le 30/01/2023  
(En un exemplaire original)  
SAGE Services Energie  
174 avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

